



**Intelligence artificielle : enjeux pour le secteur financier**  
**Réponses à la consultation publique**  
**sur le document de réflexion de l'ACPR de décembre 2018**  
**Synthèse**  
**(juin 2019)**

La consultation publique, qui comporte 19 questions ouvertes, a reçu 36 réponses écrites dont 5 en anglais. Elle a en outre fait l'objet de plus d'une vingtaine d'échanges oraux.

Les réponses reçues confirment en premier lieu la **difficulté de définir l'IA**. Trois questions cristallisent les désaccords : la notion d'autonomie, l'inclusion ou non des techniques traditionnelles comme l'automatisation robotisée des processus (RPA) et la présence *a minima* de la capacité d'apprentissage automatique. Dans ce contexte, la définition retenue par le document de réflexion, avec toutes les réserves qui l'accompagnent, semble rester la plus utile pour caractériser les enjeux actuels pour le secteur financier.

Parmi les **facteurs favorisant l'essor de l'IA**, les réponses ont bien souligné la **dimension humaine**, peu mise en exergue dans le rapport : **la confiance, la sensibilisation et la démystification** contribuent à une adoption plus rapide de ces nouvelles techniques. **L'importance des données**, encore plus que la capacité de calcul ou la sophistication des algorithmes, est un thème auquel les répondants, sous des formulations diverses, se montrent particulièrement sensibilisés : le **taux d'équipement en smartphones**, qui permet en effet d'accéder à plus de données, de manière plus ciblée et plus granulaire, en est l'exemple le plus emblématique.

Alors que la plupart des réponses confirment l'idée que l'IA peut être déployée sur toute la chaîne de valeur, elles expriment par la même occasion qu'elle doit servir d'outil pour une aide à la **décision d'un expert humain**. Par exemple, un cas de fraude détecté par un algorithme de détection d'anomalie n'en est réellement un, aux yeux de la plupart des répondants, qu'une fois confirmé par un expert.

Les réponses insistent également, à juste titre, sur l'importance primordiale de **mutualiser et d'harmoniser** les réflexions autour de l'IA. Cette nécessité apparaît d'une part **au niveau de l'Europe**, les établissements financiers évoluant dans un cadre financier européen. Elle apparaît d'autre part **entre les différents secteurs**, car beaucoup d'applications sont communes comme, par exemple, les applications destinées aux ressources humaines ; et enfin de **manière multidisciplinaire**, notamment sur les sujets « d'explicabilité ». Pour cette dernière, la capacité technique, les exigences réglementaires et l'environnement opérationnel

sont fondamentaux pour définir les besoins et la nature des explications à fournir dans chacun des cas d'usage envisagés. Il faut souligner à cet égard que **l'explicabilité est une notion polysémique**, ce qui rend ces questions d'autant plus complexes.

Toujours en rapport avec l'harmonisation, les réponses ont confirmé **l'importance pour les autorités administratives concernées de coordonner leurs efforts de supervision** sur des thématiques abordées traditionnellement selon des approches distinctes. Parmi ces différentes approches, l'usage des données personnelles, qui peut être évalué à l'aune du RGPD par la CNIL, ou à celle des règles de protection des consommateurs ou de lutte contre le blanchiment par l'ACPR, en est un bon exemple.

En matière de cyber-sécurité et d'utilisation du *cloud*, certaines réponses mettent en garde contre le risque de véhiculer l'idée que ces sujets soient spécifiques à l'IA. Ce qui est en ligne avec la thèse soutenue par le document de réflexion. Ceci étant, les réponses confirment le principal constat du rapport, en s'accordant à dire que **le développement de l'IA augmente le recours au cloud**, ce qui pose des questions importantes et spécifiques en termes d'audit. Quant au sujet de la **cyber-sécurité**, les deux cas les plus fréquemment soulignés par les répondants sont celui de l'IA utilisée pour améliorer la cyber-sécurité et, à l'inverse, celui où les algorithmes d'IA (ou les données qu'ils utilisent) sont les cibles de cyber-attaques.

Enfin, s'agissant des autorités de contrôle, les réponses indiquent que **l'éthique, la gouvernance et l'« explicabilité »** des algorithmes sont les enjeux principaux : les autorités ayant pour objectif, selon les répondants, de s'assurer que l'IA est appliquée dans le meilleur intérêt des clients et de la stabilité du système financier. **Quant à l'éthique**, il est intéressant de noter que **la position des réponses françaises diffère des réponses étrangères**, dont certaines vont jusqu'à dire qu'elle n'est pas essentielle au regard du résultat attendu de l'IA. En termes d'axes d'action, les réponses suggèrent de :

- collaborer avec les industriels et les milieux de la recherche ;
- rester à l'écoute du marché pour surveiller l'impact de la technologie sur le secteur financier;
- recruter ou former des talents en IA ;
- mettre en place des tests d'audit.

Et ce, dans tous les aspects du secteur financier mais en particulier dans les domaines suivants :

- la lutte contre la criminalité financière ;
- la gestion des risques et conformité ;
- les conseils à la clientèle ;
- le marketing.

L'ensemble des réponses confortent donc les principales conclusions du document de réflexion. Elles ont permis de valider et préciser les axes de travail du pôle Fintech-innovation de l'ACPR sur le sujet de l'intelligence artificielle dans les mois à venir.